



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Agou 1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Feux de végétation/Incendies, Tempêtes/Vents violents, Sécheresse/crise alimentaire
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols.....	3
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	3
1.3 Cartographie des aléas.....	4
Alea 1 : inondations	4
Alea 2 : vents violents.....	4
Alea 3 : feux de végétation/incendies	4
Alea 4 : conflits intercommunautaires	5
Alea 5 : épidémies/ épizooties/ épiphyties.....	5
Alea 6 : sécheresse/crise alimentaire	5
Aléa 7 : Eboulement/chute de blocs.....	5
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES.....	6
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii.....	7
3.1.1 Contingence 1 : feux de végétation/incendies.....	7
3.1.2 Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents	7
3.1.3 Contingence 3 : Sécheresse/Crise alimentaire	8
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	8
3.2.1 Cas de la contingence 1: feux de végétation/incendies	8

3.2.2	Cas de la contingence 2: tempêtes/vents violents	8
3.2.3	Cas de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire	9
4	CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE.....	9
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	9
4.2	Hypothèses de planification	13
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : feux de végétation/incendies 13	
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : tempêtes/vents violents.....	15
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : Sécheresse/crise alimentaire 16	
5	PLAN DE REPONSE	16
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : feux de végétation/incendies.....	16
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : tempêtes/vents violents	17
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire	18
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE.....	20
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	20
	Conclusion	21
	Annexes	22
	Annexe 1 : Glossaire	22
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies	23
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents.....	26
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse à la sècheresse/crise alimentaire.....	31
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	33

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités	6
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune	10

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune	5
Figure 2 : Schéma de la coordination	20

Introduction

La région des Plateaux fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'évènements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, les mouvements de terrain, etc. A cela s'ajoutent les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, les épidémies/épizooties/épiphyties, les accidents de la circulation, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle d'Agou 1.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple la commune a enregistré 436 sinistrés de 2020 à 2024 (ANPC). L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation aux éventuelles situations d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une gestion efficace des situations d'urgence et de catastrophes.

Le présent PCC est celui de la commune Agou 1 élaboré et validé par les acteurs locaux clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : La Commune Agou 1 est située dans la région des Plateaux au Sud-ouest du Togo à 105 km de Lomé sur la Nationale N°5 (Lomé-Kpalimé). Abritant le chef-lieu de la préfecture d'Agou, elle a une superficie de 572 km². Elle est limitée au Nord par les communes Kloto 2 et Kpélé 1, à l'Est par les communes Haho 1, de Zio 3 et de Zio 4, à l'Ouest par les communes Agou 2 et Kloto 1, et au Sud par la commune Agou 2

Relief : Le relief de la commune est relativement accidenté avec de vastes plaines et des montagnes reposant sur le socle précambrien. La majeure partie du territoire de la commune est occupée par de vastes plaines. Elle s'étend du canton de Tavié en passant par ceux de Gadza, d'Agou Nyogbo et d'Akplolo et le Nord-Ouest. La partie Nord-Est est, quant à elle, une zone de montagnes très accidentée et abrite le plus haut sommet du Togo (Pic d'Agou) avec une altitude maximale de 986 m.

1.1.2 Hydrographie

La commune Agou 1 dispose d'un réseau hydrographique relativement dense, constitué de rivières et de ruisseaux au régime très irrégulier et temporaire. Les principales rivières sont le Zio et Hédjo. Le sous-sol est pourvu en nappes phréatiques mais son accès est très difficile à cause du relief. Cependant le mont Agou constitue un véritable château d'eau potable.

1.1.3 Climat

La commune jouit d'un climat soudano-guinéen avec deux saisons de pluies et deux saisons sèches. Tout au long de l'année, le climat est doux dans les zones de montagnes et chaud par moment dans les plaines. Les précipitations sont relativement importantes et la moyenne annuelle oscille entre 1300 à 1600 mm. La température moyenne annuelle est de 21°C. Le plus bas niveau de température est situé autour de 19°C et est observé en août et le haut niveau est observé en février.

1.1.4 Végétation et faune

La végétation de la commune, jadis abondante avec des forêts denses sur les flancs des montagnes et des vallées, est en dégradation sous la pression démographique avec l'abatage des arbres qui impacte sur la régularité des pluies. Dans les plaines, la végétation est constituée de forêts clairsemées, de savanes arbustives et de savanes de hautes herbes par endroits. Dans les montagnes et dans les vallées, la végétation est plus dense avec les forêts galeries le long des cours d'eau. On note que la commune Agou 1 dispose de deux (02) forêts classées, d'une forêt communale et des forêts communautaires.

1.1.5 Sols

Agou 1 est caractérisé par des sols ferrugineux tropicaux, ferralitiques et hydromorphes. Ces sols sont influencés par la présence du mont Agou, un relief important qui peut rendre l'accès aux nappes phréatiques difficile.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Agou 1 forme avec celle d'Agou 2 la préfecture d'Agou. Elle a pour chef-lieu Gadzépé et est composée de dix (10) cantons : Tavié, Agou-Nyogbo-sud, Assahoun-Fiagbe, Gadza, Agou-Yiboe, Akplolo, Kebo, Atigbe, Agou-Nyogbo-nord, Kati et le village autonome de Klonou, soit soixante-dix-neuf (79) villages et hameaux.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune Agou 1 est de 58 328 habitants en 2022 selon le RGPH-5. Elle est estimée à 61 042 habitants en 2024 (Rapport diagnostic eau et assainissement Agou 1). Cette population est très jeune et cosmopolite. Les femmes sont majoritaires avec 29 348 personnes contre 28 980 personnes pour les hommes.

Densité et répartition spatiale de la population : La densité de la population de la commune est en moyenne de 101,97 hbts/km².

Litiges : Les conflits sont présents dans la commune et sont pour la plupart liés au foncier et à la transhumance. La résolution de ces litiges est assurée par les chefs traditionnels et les services compétents notamment la police, la gendarmerie et la justice.

Mouvements migratoires : La commune enregistre le départ des jeunes qui quittent leurs villages vers des zones d'accueil plus favorables aux métiers autres que l'agriculture.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie de la commune repose sur plusieurs secteurs et les principales activités économiques de la commune sont : l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'artisanat, le maraîchage, l'industrie, le tourisme et le transport.

Production agricole : la principale activité de la majorité de la population est l'agriculture en raison des facteurs naturels favorables dont dispose la commune notamment les terres et le climat. Elle est essentiellement basée sur la production vivrière, fructifère et sur les cultures de rente (café et cacao). Toutefois, on note une réduction de la main d'œuvre dans ce domaine au profit du secteur des services.

Production animale : la pratique de l'élevage se fait dans la commune à l'échelle familiale et semi industrielle et concerne les volailles, gros bétail et petits ruminants. L'élevage est menacé par les parasitoses surtout la maladie de Newcastle (12 cas), la rage, la peste de petits ruminants (13 cas) et des volailles qui déciment les animaux au cours de certaines saisons.

Production artisanale : le secteur artisanal emploie une grande part de la population et regroupe plusieurs corps de métiers. Le grand défi de ce secteur reste l'absence de valorisation de ses produits par la population et le manque d'initiatives entrepreneuriales pour équiper et professionnaliser le secteur.

Commerce : le commerce est l'activité prédominante de la commune Agou 1 après l'agriculture. Les activités commerciales concernent le commerce des produits de rente et vivriers, les équipements marchands regroupant les marchés, les gares routières et le tourisme. La commune dispose d'un fort potentiel touristique grâce à son patrimoine naturel et culturel.

1.3 Cartographie des aléas

La commune Agou 1 est confrontée à certains aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants et leurs biens ainsi qu'aux infrastructures socio collectives. Les aléas souvent rencontrés sont les feux de végétation, incendies, vents violents, mouvement de terrain, inondations, conflits liés à la transhumance, éboulement/chute de blocs, invasion de chenilles légionnaires d'automne, etc.

Alea 1 : inondations

La commune connaît des inondations qui sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période. Toutefois, la pluviométrie n'est pas la seule cause du phénomène. Il tire aussi sa source de l'absence des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement, de la mauvaise gestion des ordures ménagères empêchant le passage d'eau dans les caniveaux. De 2021 à 2024, la commune a enregistré 128 sinistrés (ANPC).

Alea 2 : vents violents

La commune Agou 1 subit des vents violents qui impactent la vie des populations, des infrastructures et autres biens. Lorsqu'ils se produisent, les vents violents entraînent le décoiffement des toits d'habitations et d'édifices publics, le déracinement des arbres, les verses, dans toutes les localités de la commune. L'abattage anarchique des arbres et l'absence de brise vents sont la cause de ce phénomène car la végétation qui servait de brise vent a été détruite. L'importance des dégâts s'explique quant à elle par l'inadéquation des matériaux et techniques de construction avec le climat. De 2021 à 2024, la commune a enregistré 125 sinistrés (ANPC).

Alea 3 : feux de végétation/incendies

Les feux de végétation/incendies constituent l'aléa majeur auquel fait face la commune Agou 1. Cette situation, quasiment vécue chaque année par la commune est due à plusieurs causes : insuffisance de pare-feu, acte criminel, recherche de pâturage, activités des apiculteurs, des malafoutiers et des chasseurs, feux de cuissons mal éteints, la mauvaise pratique de la culture sur brûlis, les mégots de cigarette, etc. Les localités les plus exposées aux feux de végétation/incendies sont : Kati, Kébo, Akplolo, Gadjia, Agou yiboé, Nyogbo nord et sud, Atigbé, Azahoun-Fiagbé. Le harmattan et les vents constituent les principaux facteurs aggravant la propagation des incendies et feux de végétation dans la commune. En 2020, 2021 et 2024, la commune a enregistré 92 sinistrés (ANPC).

Alea 4 : conflits intercommunautaires

Les principales causes des conflits dans la commune sont généralement liées au foncier, à la succession au trône et à la transhumance. En effet, la délimitation des domaines entre les collectivités, la vente illicite des terres, le non-respect des couloirs de transhumance engendrent des conflits entre les communautés causant d'énormes dégâts sur le plan social, environnemental et économique.

Alea 5 : épidémies/ épizooties/ épiphyties

Agou 1 enregistre des séries de suspicions de maladies à potentiel épidémique telles que : la rougeole, la paralysie flasque aigue (PFA), le choléra, la diarrhée rouge, la pneumonie, la méningite, le syndrome grippale, l'infection respiratoire aiguë sévère (IRAS), la rage, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune. Elle a également enregistré des cas de Corona Virus (COVID-19) depuis 2020. De 2022 à 2024 la commune Agou 1 a enregistré 64 cas confirmés de rougeole.

Alea 6 : sécheresse/crise alimentaire

La commune d'Agou 1 connaît des poches de sécheresse qui deviennent de plus en plus fréquentes (presque chaque année). Le phénomène s'aggrave d'année en année et est dû à la dégradation du couvert végétal, l'irrégularité des pluies, etc. Toutes les localités de la commune sont concernées par cet aléa. La survenue des poches de sécheresse impacte plus les agriculteurs qui voient leurs rendements baisser.

Aléa 7 : Eboulement/chute de blocs

C'est un phénomène naturel ou accidentel qui se produit lorsqu'une masse de matériaux (roches, terre ou débris, etc.) se détache d'une pente ou d'une falaise et tombe brutalement. Il peut être déclenché par l'érosion, les pluies intenses, les tremblements de terre ou les activités humaines. La commune connaît régulièrement ce phénomène dont le plus récent date du 22 juillet 2025 dans la localité d'Apétagbé dans le canton de Kébo occasionnant l'écroulement des habitations et des blessés.

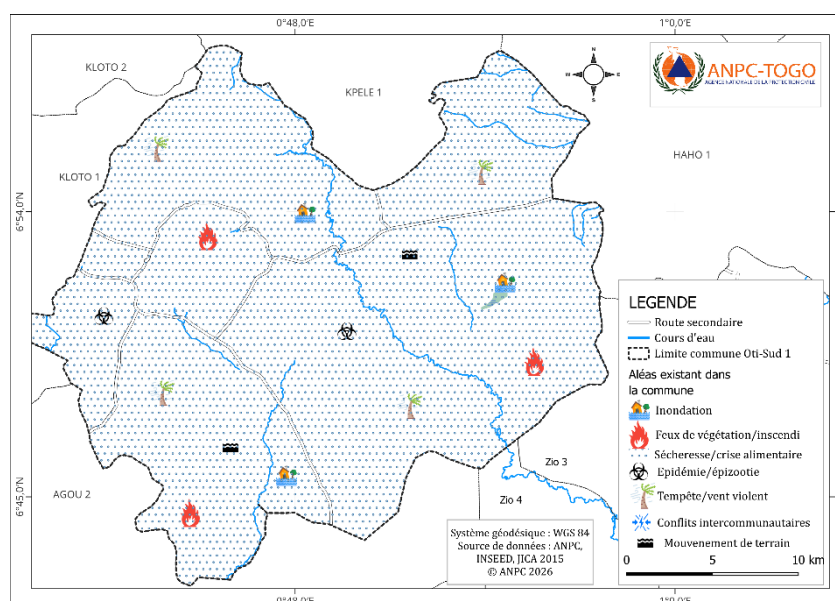


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les inondations, tempêtes/vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/épizooties/épiphyties, les mouvements de terre, la sécheresse/crise alimentaire, éboulement/ chute de blocs de pierre.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : Sévérité = Probabilité x Impact.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Inondations	1	1	1	7ème
Tempêtes/vents violents	3	3	9	2ème
Feux de végétation/incendies	3	3	9	1er
Conflits intercommunautaires	1	1	1	6ème
Epidémies/ épizooties/ épiphyties	1	1	1	5ème
Sécheresse/crise alimentaire	2	3	6	3ème
Eboulement/chute de blocs	1	1	1	4ème

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : feux de végétation/incendies, tempêtes/vents violents et la sécheresse/crise alimentaire.

3 SCENARI ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : feux de végétation/incendies

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent d'importants dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant un (01) mort et quelques blessés.
Pire cas	Tous les cantons de la commune ont été touchés par les feux de végétations/incendies d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction des récoltes, champs, plantations, des stocks alimentaires, des infrastructures socio-économiques et collectives, les maisons d'habitation, les hôtels, les unités de production, autres édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques. Sur le plan humain, on enregistre plus de cent (100) blessés graves, cinq (05) morts et plusieurs centaines de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre plus de mille (1000) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : tous les cantons de la commune

3.1.2 Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des vents violents avec peu de dégâts.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des tempêtes/vents violents. Ces vents occasionnent d'importants sinistres et dégâts tels que le décoiffement et écoulement des habitations, édifices, déracinement des arbres, encombrement des voies de circulation, destruction des poteaux électriques et téléphoniques, destruction de cultures, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Pire cas	Tous les cantons de la commune sont touchés par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, des infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal.

3.1.3 Contingence 3 : Sécheresse/Crise alimentaire

Meilleur cas	Quelques localités de la commune connaissent des séquences sèches qui occasionnent des dégâts très négligeables sur les activités agro-sylvo-pastorales.
Cas probable	La majorité des localités de la commune connaissent une irrégularité des pluies et des poches de sécheresse, ce qui impacte la production agro-sylvo-pastorale, exposant la population à l'insécurité alimentaire.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des situations de sécheresse qui occasionnent de la famine et d'énormes pertes. Principalement, on note la disparition des moyens d'existence, épuisement des stratégies d'adaptation par 80% des ménages, enregistrement massive des cas de malnutris dans les centres de santé suivi de dizaine de décès dus à la faim Amplitude : 60 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal.

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1: feux de végétation/incendies

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse	Pertes économiques
Feux de récolte de miel sauvage	Pertes en vies humaines et animales
Feux pastoraux de renouvellement de pâturage	Erosion de la diversité biologique
Feux d'aménagement du territoire	Baisse de la production agricole et famine
Feux criminels	Ralentissement des activités économiques
Feux accidentels	Destruction des habitations
	Disparition des espèces animales et végétales
	Destruction des infrastructures socio collectives

3.2.2 Cas de la contingence 2: tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Assombrissement de la nature en pleine journée, grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité, tonnerre et éclairs, présence de brume variation brusque de la température ambiante, vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h	Perte en vies humaines, plusieurs personnes sans-abris, pollution d'eau et de l'air, chute des arbres, destruction des infrastructures, déplacement des populations, augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.), encombrement des axes routiers, perturbation des réseaux électrique et téléphonique, perturbation des services et écoles, destruction des récoltes et des champs, perte des animaux, déclenchement et aggravation des incendies, traumatismes psychologiques.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Faible pluviométrie, forte température, irrégularité des pluies, flétrissement/jaunissement des cultures.	Tarissement des cours d'eau, des retenues d'eau et des puits/forages, assèchement de la végétation et des cultures, perte de la biodiversité, faible productivité agricole, déplacement des populations, pollution d'eau, augmentation des cas de maladies diarrhéiques dus à la consommation d'eaux polluées, augmentation des cas de maladies respiratoires et cutanées ; augmentation de la malnutrition, augmentation des cas d'incendies/feux de végétation, augmentation des conflits sociaux, perturbation des activités socio-économiques, faible rendement de la production agricole.

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Gadzépé	Personnel (63) : personnel technique 47 ; Conseillers (15)	01 VL, 02 tracteurs, 05 Motos, petits outillages de travaux publics, magasin de stockage	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Kpalimé	Cadres (08)	01 VL, 02 Motos tout terrain, stock de non vivres, gilets de sauvetage, tentes, embarcations.	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Solidarités	Gadzépé	Personnel (03) Cadres (02), APS (01)	Motos (01), matériels bureautiques, salle de réunion.	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (TdE)	Gadzépé	Personnel	Poste d'eau autonome (04), forages (105) VL (01)	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Médecins (04), IDE (20), IAE(05), Sages-femmes (10), Accoucheuse Auxiliaire d'Etat (05),	Etablissements de santé publics (19), Etablissements de santé privés (18) : DPS Kloto, Hôpital de district 01, CMS 15, USP 23, CPCUS 01, centres de santé privés confessionnels 03,	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
		Technicien d'hygiène et assainissement (08)	Blocs de latrines (980) en milieu scolaire VL (01) Ambulances (02), Stocks de produits de soin disponible	
Agriculture	Gadzépé	Direction Préfectorale DP 01 Personnel 05 Agence ICAT Chef d'agence (01) Personnel (12) CAGIA(03)	VL (02) Motos (10) Matériels agricoles (01 Tracteur)	Assurer l'appui conseil aux agriculteurs Appuyer les organisations d'agriculteurs en intrants et équipements agricoles
Environnement	Gadzépé	DP 01 Agents forestiers (09)	Motos (03) Petits outillages pour la pépinière.	Réglementer l'exploitation forestière et pratique des feux de végétation, accompagner les communautés en matière de la protection des écosystèmes forestiers pour un environnement sain
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	Kpalimé	Sous-officier (02) Hommes de rang (08)	Ambulance (01) Camion anti-feu (01)	Assurer le secours et sauvetage des populations et protéger leurs biens Gérer les incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Tous les cantons	Gendarmerie : Officiers 02 Personnels 61 Police Commissariat (13) CRI (13)	VL (03), Motos (11)	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Croix Rouge Togolaise (CRT)	Gadzépé	Président (01) Vice-président (01) Trésorier (02) Secrétaire (02) Chargé de secours (01) Chargé d'infos diffusion (01) Responsable jeunesse (01) Département santé (01) Genre et développement (01) Volontaires (15) Agent de mobilisation communautaire (01) Assistance (01)	Kits de premiers secours : Brancards et dossards	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
Secteur privé	Gadzépé	Responsables des unités de transformations, hôtels, stations-services, etc.	Des moyens logistiques disponibles, Unité de production d'huile palmiste à Klonou, Hôtels, stations-services, Camions	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)
OSC	Tous les cantons	Membres des associations et ONG ()	Des moyens logistiques disponibles :	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications	Tous les cantons	Professionnels des médias (radios locales Firmament et RVA, ATOP, Presse en ligne, Entonnoirs communautaires/Gamessou)	Des moyens logistiques disponibles :	Assurer la diffusion de l'information, la sensibilisation, la communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : feux de végétation/incendies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'expansion du feu est maîtrisée à temps	Insuffisance des moyens d'intervention Insuffisance du mécanisme d'alerte Inexistence des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité Absence de pare-feu et feux précoces	Acquisition des moyens d'intervention et installation du système de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à haut risque Renforcement du maillage territorial du CSP Intervention par voie aérienne Réalisation des pare feux et les feux précoces Création, dynamisation et équipement des comités anti-feu Création des brigades dotées de moyens d'intervention rapide Indemnisation des victimes Renforcement de la présence des FDS. Mobilisation des ressources internes (les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les lieux de sinistre sont sécurisés par les FDS	Insuffisance de moyens roulants, financiers et humains	Renforcement des ressources humaines, matérielles Mobilisation des ressources internes (les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les personnes et les biens sont mis à l'abri du danger et reçoivent les soins adéquats	Insuffisance des moyens d'intervention et du personnel Inexistence des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité Absence de sites d'accueil	Acquisition des moyens d'intervention Recrutement et renforcement du personnel d'intervention et des FDS Renforcement du maillage territorial du CSP Installation des postes de soins mobiles Construction des sites d'accueil
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité Insuffisance de postes de soins mobiles.	Installation des postes de soins mobiles ; aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC.

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les ménages sinistrés/déplacés/sans abris sont assistés en vivres, non vivres	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité	Mobilisation des ressources internes (FACT, recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Construction/Aménagement des magasins de stockage Pré positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS
Les sinistrés/déplacés/sans abris sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes (FACT, recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les habitations et infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT, recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des compétences des psychologues et des psychiatres.
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers Insuffisance de projets de développement communautaires	Mobilisation des ressources internes (FACT, recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Elaboration des projets de développement communautaires Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, etc.)
Les enfants déplacés sont scolarisés	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire, etc.) ; sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement ; Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité	Installation des postes de soins mobiles ; Aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels ; Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Pré-positionnement des vivres et non vivres ; Assistance par largage ; Aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignants.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Sécheresse/crise alimentaire

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'approvisionnement en eau potable est assuré	Insuffisance de moyens financiers, logistiques, Difficulté d'accès aux zones de sinistre/Insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Aménagement des voies ; Renforcement de la présence des FDS
Les ménages sous pression sont assistés en vivres et non vivres		
Des sites de pâturages et points d'eau sont aménagés	Insuffisance des moyens financiers et la non disponibilité des terres	Mobiliser des ressources et mettre à disposition des terres (ranch)

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : feux de végétation/incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et des autorités locales.	
b. Objectifs (pour 5 00 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, FDS Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, la mairie, Chefferie traditionnelle, Organisations villageoises, ONG/OSC.	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter les données, analyser et diffuser les informations ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; - Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, Pistes rurales, CRT, OSC, VPC, etc.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	

Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la police et de la gendarmerie • Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC • Logistique des différentes Directions préfectorales • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairie, DP, ANPC, Solidarités, ANAMET, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : tempêtes/vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et des autorités locales.	
b. Objectifs (pour 1200 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, FDS, Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, Pistes rurales, Organisations villageoises, OSC et la CRT.	-Assurer le secours et sauvetage, -Collecter les données, analyser et diffuser les informations, -Mobiliser les ressources, -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires et les médicaments,

	-Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et Assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC...	Evaluer l’ampleur des dégâts, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la police et de la gendarmerie • Logistique des Sapeurs-pompiers et de l’ANPC • Logistique des différentes Directions préfectorales • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions préfectorales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l’administration communale, OSC, etc.	Mairie
Monitoring	Mairie, Directions préfectorales, Mairies voisines, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Mairie

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations du Cadre harmonisé.	
b. Objectifs (pour 1 000 ménages)	
- Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, - Assurer la prise en charge psychosociale des personnes affectées, - Renforcer les moyens de production des personnes affectées, - Approvisionner les zones sinistrées en eau potable.	
c. Coordination	

Acteurs		Activités
Maire		Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre		
Acteurs		Activités
Mairie, ANPC, Directions préfectorales de l'Agriculture, de la Santé, des Solidarités, Environnement, Coordination programme Africa Risk Capacity (ARC)- Togo, CRT, Organisations villageoises, ONG, etc.		Collecter les données, analyser et diffuser les informations, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement, Promouvoir l'agriculture intelligente face au climat, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Approvisionner les zones sinistrées en eau
e. EVALUATION		
Acteurs		Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, VPC, WASH, Environnement et CRT.		Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, la chefferie traditionnelle, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
- Logistique de la mairie - Logistique de la gendarmerie et de la police - Logistique des Sapeurs-pompiers et de l'ANPC - Logistique des différentes directions préfectorales. - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés		Créer un fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora		Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts (72 heures).	Directions préfectorales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l'administration communale, OSC, etc.	Mairie
Monitoring	Mairie, Directions préfectorales, Mairies voisines, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Mairie

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir feux de végétation/incendies, Tempêtes/vents violents et sécheresse/crise alimentaire.

N ^o	Intitulés	Feux de végétation/incendies	Tempêtes/vents violents	Sécheresse/crise alimentaire	Total
1	Préparation	17 500 000	63 822 200	55 800 000	137 122 200
2	Réponse	30 800 000	34 000 000	9 000 000	73 800 000
3	Relèvement	9 000 000	16 200 000	27 000 000	52 200 000
4	Coordination	2 865 000	5 990 415	4 590 000	13 156 110
Total		60 165 000	120 012 615	96 390 000	276 278 310

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Agou 1 s'élève à **deux cent soixante-seize millions deux cent soixante-dix-huit mille trois cent dix (276 278 310) FCFA**.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

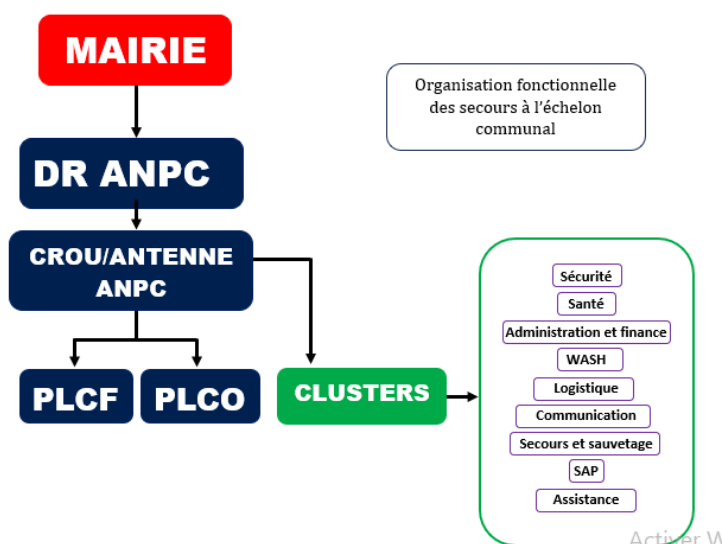


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/épizooties/épiphyties, mouvements de terrain, éboulement/chute de blocs de pierre, la sécheresse/crise alimentaire, etc. L'analyse des données desdits aléas collectés auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition du matériel d'intervention (02 camions incendie, 01 ambulance)	PM	Ressources humaines	PM	PM	
1.2	Maintenance du matériel et équipements d'intervention	Ressources humaines financières et matérielles	Ressources humaines	Ressources humaines financières et matérielles	1 000 000	
1.3	Mise en place et dynamisation des comités anti feu	Ressources humaines financières et matérielles	Ressources humaines	Ressources humaines financières et matérielles	1 000 000	
1.4	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies	Ressources humaines financières et matérielles	Ressources humaines	Ressources humaines financières et matérielles	500 000	
1.5	IEC	Ressources humaines financières et matérielles	Ressources humaines	Ressources humaines financières et matérielles	2 000 000	
1.6	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	Ressources humaines financières et matérielles,	Ressources humaines	Ressources humaines financières et matérielles,	4 000 000	
1.7	Elaboration des plans d'évacuation rapide, POI, PPI	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	3 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.8	Elaboration des plans de prévention et de sûreté	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	2 000 000	
1.9	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	200	4 000 000	
Sous-Total I					17 500 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	Ressources humaines et financières	PM	PM	PM	
2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	1 500 000	
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	1 000 000	
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	5 000 000	
2.5	Evacuation des blessés	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	1 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.6	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc.)	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	15 000 000	
2.7	Accueil et installation des sinistrés	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	1 000 000	
2.8	Scolarisation des enfants déplacés	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	4 500 000	
2.9	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	1 800 000	
Sous-Total II					30 800 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	4 000 000	
3.2	Réhabilitation des habitations et édifices endommagés	Ressources humaines et financières	Ressources humaines	Ressources humaines et financières	5 000 000	
Sous-Total III					9 000 000	
TOTAL					57 300 000	
Coordination (5%)					2 865 000	
TOTAL GENERAL					60 165 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition de Tronçonneuse à bois	2	-	2	1 000 000	Mairie
1.2	Acquisition Tronçonneuse à Béton	2	-	2	1 000 000	Mairie
1.3	Identifier les sites de reboisement	Moto (04) Carburant (10L*4motos) Prise en charge (04personnes)	Moto (04)	Carburant (10L*4motos) Prise en charge (04personnes)	47200	Mairie
1.4	Organiser des campagnes de reboisement pour la réalisation des brises vents végétatifs					Mairie
1.5	Acquisition des groupes électrogènes	1	-	1	3 000 000	janvier-mars
1.6	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100	-	100	5 000 000	en collaboration avec la DPS
1.7	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc.)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	en collaboration avec la DHAB
1.8	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	mars - avril En collaboration avec la DPS

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.9	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents)	150	-	150	2 650 000	février -mars En collaboration avec la DPS
1.10	Mettre en place et dynamiser la plateforme locale RRC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	janvier -février En collaboration avec l'ANPC
1.11	Acquisition des poubelles et sacs poubelles (50)	50	25	25	125 000	février-mars
1.12	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	janvier-février
1.13	Identification et évaluation des sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	En collaboration avec l'ANPC
1.14	Acquisition des vivres (Huile, pâte alimentaire, conserves, gari, sucre)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	En collaboration avec l'ANPC
1.15	Acquisition des non vivres (tôles, pointe, sceau, couverture, nattes, lampes torche, kit de cuisine, pain de savon, détergent etc.)	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	En collaboration avec l'ANPC
1.16	Acquisition des vivres (Maïs, Riz)	PM	PM	PM	PM	ANSAT
1.17	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	en collaboration avec l'ANPC
1.18	Prépositionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	en collaboration avec l'ANPC

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.19	Acquisition de matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladers, EPI...)	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	en collaboration avec l'ANPC
1.20	prépositionnement du matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladers, EPI...)	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	en collaboration avec l'ANPC
1.21	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	en collaboration avec l'ANPC
Sous-Total I					63 822 200	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	100	0	100	5 000 000	En collaboration avec la DPS
2.2	Installation des postes de soins mobiles	2	0	2	2 000 000	En collaboration avec la DPS
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	En collaboration avec la DHAB
2.4	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	CSP, DRE, Hydraulique
2.5	Distribution des comprimés de chlore	500 000	100 000	400 000	400 000	DHAB

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.6	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	DHAB
2.7	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	DHAB
2.8	Assistance en vivre et non vivre	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	en collaboration avec l'ANPC, AS, CRT
2.9	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	en collaboration avec l'ANPC, AS, CRT
2.10	Sécurisation des sites d'accueil	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	FDS
2.11	Prise en charge psychosociale des victimes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	AS, ANPC
2.12	Prise en charge des cas de malnutrition	250	0	250	5 000 000	DPS
2.13	Scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	
2.14	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
Sous-Total II					34 000 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Destruction des douches et latrines de fortune	500 000	0	500 000	500 000	DHAB

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.2	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	DHAB
3.3	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	300	0	300	15 000 000	ANPC
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	500 000	0	500 000	500 000	ANPC
3.5	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	
Sous-Total III					16 200 000	
TOTAL					113 022 200	
Coordination (5%)					5 990 415	
TOTAL GENERAL					119 748 310	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire

I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Aménagement de pâturages et points d'eau	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	15 000 000	Mairie
1.2	Mise à disposition des terres pour le pâturage	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	15 000 000	Mairie
1.3	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	ANPC
1.4	Prépositionnement des vivres, non vivres	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	15 000 000	AS, l'ANPC
1.5	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1 500 000	PLRRC
1.6	Acquisition de 11 bâches à eau	Ressources financières	Néant	Ressources financières	8 800 000	ANPC, Mairie
Sous-Total I					55 800 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

2.1	Distribution d'eau potable	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources financières	Ressources humaines	10000000	TDE, hydraulique
2.2	Assistance en vivres, non vivres et en eau potable aux ménages sous pression	Ressources humaines, Kits d'assistance	Ressources humaines	Kits d'assistance	5 000 000	AS, ANPC
2.3	Aménagement des sites de pâturages et points d'eau	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	2000000	Mairie
2.4	Sensibilisation aux producteurs	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	1000000	Agriculture
Sous-Total II					9 000 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Appui aux producteurs en intrants agricoles (engrais + semences)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	10 000 000	Agriculture/l'ITRA
3.2	Appui aux producteurs agricoles vulnérables pour la préparation des parcelles de production (labour : (300 ha)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	12 000 000	Agriculture
3.3	Assistance alimentaire aux producteurs agricoles sinistrés	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	5 000 000	ANPC ; AS
Sous-Total III					27 000 000	
TOTAL					90 800 000	
Coordination (5%)					4 540 000	
TOTAL GENERAL					96 340 000	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	Patrick K. BOLOUVI	Maire	92 66 36 70
2	ANPC	DJERI Koffi	Chef Antenne	92 42 10 72
3	Direction Préfectorale de la Solidarités	TANTONLI Bonli	Directeur préfectoral	90 93 25 91
4	Direction Préfectorale de la Santé	Dr KOUDAYA Kokouvi Mawuena	Directeur préfectoral	90 26 34 2
5	IEPP		Chef d'inspection	
6	Direction Préfectorale de l'Agriculture		Directeur préfectoral	
7	Direction Préfectorale de l'Environnement	MOUSSA Bassarou	Directeur Préfectoral	90 13 55 35
8	DR Eau et assainissement		Directeur Préfectoral	
9	Direction Régionale de la Cartographie et du Cadastre		Directeur Régional	
10	Trésorerie		Trésorier Régional	
11	Gendarmerie	LAWANI Yakini	CB	92 67 61 21
12	Corps des Sapeurs-Pompier		Chef de corps des CSP	
13	Commissariat de Police du	ALOHOU Boudo	Commissaire de la commune Agou 1	90 82 81 00
14	Agence de la CEET		Chef d'Agence	
15	Agence de la TdE		Chef d'Agence	
16	Croix Rouge Togolaise section locale	AGOSSOU Kossivi	AM	93654908 / 90593012
17	Chef canton Tavié		Chef canton	
18	Conseil Préfectoral de la Jeunes	KOUGBLENU Soké	Président	90 22 35 71
19	Président CCD		Président	
20	GERAD		Directeur	
21	Radio firmament FM	GUNUBU Yaovi	Directeur	90 91 65 25
22	Radio RVA		Directeur	90 67 21 30
23	Leader religieux	AGBISSI Agbefia Dodzi	Pasteur	97 06 04 95 91 69 83 13